

Public :

La formation s'applique à tout chargé de travaux travaillant en zone contrôlée sur INB EDF.
Cette formation rentre dans le processus d'habilitation RP2.

Objectifs pédagogiques :

Appliquer les règles de base de l'exploitant relatives à la radioprotection en tant que chargé de travaux :

- Faire respecter les procédures et les consignes spécifiques à la radioprotection pour intervenir en zone contrôlée.
- Expliquer les concepts de base de la radioprotection sur un CNPE.
- Faire le lien entre les risques radiologiques, les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire et les parades associées (EPI, EPC).
- Expliquer à son équipe et appliquer le principe ALARA (dont le RTR) et la démarche de propreté radiologique.
- Respecter et faire respecter le suivi dosimétrique sur son chantier.
- Appliquer et faire respecter les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs.
- Se situer au sein de l'organisation et des acteurs de la RP
- Évaluer les conséquences du risque radiologique.
- Installer, maintenir et replier un chantier en zone contrôlée.
- Utiliser les principaux matériels de radioprotection.
- Réagir collectivement en cas de situation radiologique dégradée sur son chantier

Contenu :

- Accueil – Sens des Règles
- Le chargé de travaux et la RP
- Accéder et sortir de ZC
- Se déplacer en ZC - Travailler en ZC – Débriefing
- Spécificités du travail en ZC CNPE EVEREST
- REX ESR
- Mises en situation sur Chantier Ecole
- VAT : Validation des Acquis Théoriques
- VAS : Validation des Acquis en Situation
- Synthèse

Moyens :

Pédagogiques :

- Formation théorique et pratique, réalisation de scénarii formatifs sur chantier école.

Techniques :

- Utilisation de *CIN Interactiv System* :
 - Identification en temps réel par le formateur des acquis des stagiaires
 - Démarche active pour les stagiaires
 - VAT réalisée sur tablette
- Salle équipée et chantier école agréé par EDF et certifié CEFRI F

Humains :

- 2 Formateurs habilités à partir de 7 stagiaires lors des mises en situations sur chantier école.

Pré Requis :

- ETRE en possession d'un certificat RP1 (formation initiale ou recyclage ou passerelle) en cours de validité (3 ans + tolérance de 6 mois) ;
- ETRE en possession d'un certificat SCN2 (formation initiale ou recyclage) en cours de validité (4 ans) ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 3 interventions distinctes en tant qu'intervenant habilité RP1 en zone contrôlée dans un CNPE.

Durée :

28 heures ; 4 jours.

Modalités d'évaluation :

Validation des acquis théoriques (VAT) et validation des acquis en situation (VAS).

Validation :

attestation de formation et certificat de stage

Habilitation

Cette formation rentre dans le processus d'habilitation RP2 par l'employeur.

Nombre de participants :

12 personnes maximum

Durée de validité :

3 ans (impossibilité d'intervenir en zone contrôlée sur CNPE au-delà des 3 ans)

Durée du Recyclage :

2 jours

K100-FP-01-v09-2021